

## SOUTIEN MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

**À DESTINATION DES ÉQUIPES DU PÔLE CHIMIE**  
MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES  
SE DÉROULANT ENTRE LE  
1/07/2021 ET LE 31/12/2021



### CONTEXTE

MUSE, Montpellier Université d'Excellence est une initiative I-SITE (Initiative Science Innovation Territoires Economie) du Programme d'Investissement d'Avenir qui vise à faire émerger des universités de rang mondial qui se distinguent pour leur capacité d'innovation et leur impact sur la société.

Créés en septembre 2019 au sein de la Fondation MUSE, les pôles de recherche constituent un lieu de mise en synergie des structures de recherche et de concertation scientifique en vue du développement d'actions communes entre les membres du Consortium. Le pôle chimie MUSE s'inscrit dans la continuité du projet « Pôle chimie Balard » initié dès 2007.

L'appel à projets de demandes de soutien pour l'organisation d'une manifestation scientifique financé par l'ENSCM, le pôle de recherche Chimie de MUSE, le LabMUSE Chimie, l'Institut Carnot Chimie Balard CIRIMAT et l'ED Sciences Chimiques Balard sera centralisé et coordonné par le Pôle Chimie.

### OBJECTIF

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir financièrement les manifestations scientifiques organisées par des membres de la communauté du Pôle Chimie et ayant pour thématique un des domaines de ce Pôle.

### PUBLIC CONCERNÉ

Les organisateurs sont des membres de la communauté scientifique du Pôle Chimie.

Les manifestations concernées peuvent être aussi bien à vocation éducative, de sensibilisation, scientifique, technologique qu'industrielle : congrès, colloques, ateliers, écoles, animations destinées aux grand ou jeune publics, etc.

**Aucune demande de subvention ne sera acceptée par les établissements financeurs en dehors de cet AAP guichet unique.**

### MOYENS ALLOUÉS

Le montant total maximum alloué par manifestation est de **2 000 euros TTC**.

Selon les financeurs et les événements, le mode de prise en charge des dépenses peut être différent (bon de commande, convention de reversement, prise en charge directe sur facture...).

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

#### Les critères d'éligibilité :

Invitation d'intervenants de renommée nationale ou internationale.

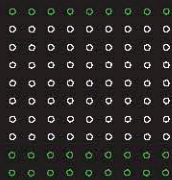
Réduction des frais d'inscription et de participation pour les étudiants, en particulier en thèse.

En cas de demandes multiples émanant d'un même institut de recherche, il peut être demandé au directeur de classer les demandes par ordre de priorité.

**Dépenses éligibles :** les dépenses de fonctionnement directement liées à l'organisation de l'événement.

**Ne sont pas éligibles :** les dépenses d'investissement, les frais de gestion, les dépenses indirectes, les salaires des personnels statutaires.

Attention : si le montant des dépenses éligibles prévu n'est pas atteint, le montant de la subvention accordée sera recalculé au prorata. En cas de non-respect des données inscrites dans le dossier déposé pour l'appel à projets (lieu du colloque, date, nombre de participants...), les organes financeurs se réservent le droit de demander un reversement partiel ou total de la subvention.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Toutes les demandes éligibles seront examinées par la commission de sélection du Pôle Chimie, composée d'un représentant de chaque financeur.

## MODALITÉS DE DÉPÔT

Le dossier complet (formulaire + pièces jointes) est à retourner par mail au Pôle Chimie : [pole-chimie@umontpellier.fr](mailto:pole-chimie@umontpellier.fr)

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Les organisateurs lauréats de l'évènement s'engagent à :

- Faire figurer les logos du Pôle chimie et des organes financeurs dans tous les documents relatifs à la manifestation.
- Faire parvenir un bilan financier et qualitatif au Pôle chimie au plus tard dans les 3 mois suivant la manifestation.
- Fournir au Pôle chimie une courte présentation (1/2 page), au minimum 2 mois avant la manifestation, qui pourra être utilisée dans les supports de communication du Pôle.

Si l'organisateur de l'évènement désire inviter des représentants des organes financeurs à prendre la parole aux cérémonies officielles d'ouverture, il devra leur envoyer une lettre d'invitation au moins 1 mois avant la date de la manifestation subventionnée.

## CALENDRIER

8  
AVRIL  
2021

Ouverture de l'appel à projets

23  
MAI  
2021

Date limite de dépôt des dossiers

JUIN  
2021

Annonce des résultats

